Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260908-D2026_83-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026

Délibération 2026_83

L'an deux mil vingt-six , le huit septembre à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le trois septembre, s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre , Madame CONAN Patricia, Monsieur LORIC Roland , Madame LIDURIN Christelle, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Madame PEDRONO Vanessa, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LE BOULER Sabrina, Madame LECLERRE Vanessa, Madame MILLET Laurence, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël , Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame GAUTHER Lucie, Madame HUGUET LEPERF Anaïs.
Excusés et représentés : Monsieur BOURGES André (pouvoir à Monsieur LORIC Roland)
Excusé : Monsieur DAUMER David
Secrétaire : Madame MILLET Laurence
Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 21 / pouvoirs : 1 /Nombre de conseillers votants : 22

VOIRIE DEFINITIVE RESIDENCE CHATEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Après l'approbation de de l'avant-projet définitif, Monsieur le Maire expose les modalités prévisionnelles de financement des travaux :

TRAVAUX	112555.50
MAITRISE D'OEUVRE	4400.00 €
TOTAL	**116955,50 €**

AUTOFINANCEMENT			**116955,50 €**
TOTAL HT			**116955,50 €**
TVA			23391.10 €
TOTAL TTC			**140346.60**

Considérant que le cabinet de maitrise d'œuvre SELARL Xavier NICOLAS a estimé le montant des travaux à 112 555.50€ HT soit 135066.60€ TTC ;
Considérant que ce montant pourra être précisé et actualisé lors de la phase de consultation des entreprises, dans le respect des crédits et autorisations budgétaires de la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; par 22 voix pour,

- ✓ Approuve le plan de financement proposé ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation des travaux de voirie définitive, notamment la finalisation des études, la constitution du dossier de marché public et à prendre les dispositions financières et budgétaires nécessaires ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes dispositions et à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

MAIRIE DE PLUMELIN